

## DOCUMENT DE PROJET

TUNISIE



Au service  
des peuples  
et des nations

**Intitulé du projet :** Projet d'appui à la contribution de la société civile dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD 5 et 16) à l'horizon 2030

**Numéro de projet :** A déterminer

**Partenaire de réalisation :** Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

**Date de démarrage :** Août 2019

**Date d'achèvement :** Juillet 2022

**Date de réunion du CAP :** 30 août 2019

## Description succincte

Depuis la révolution tunisienne de 2011, l'instauration d'un cadre juridique (décret-loi n°88-2011 du 24 septembre 2011) à caractère déclaratif pour la création d'associations a entraîné une augmentation exponentielle de celles-ci, sans pour autant que la plupart des organisations de la société civile tunisienne ne dispose d'une expertise, ni n'ait accès à des opportunités suffisantes de formations permettant de la positionner comme un interlocuteur privilégié des institutions publiques et d'en faire un acteur stratégique du développement. Ce projet souhaite donc agir dans le but d'outiller ces associations et les institutions qui les accompagnent pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et en particulier, de l'ODD 16.

Pour cela, le PNUD vient appuyer, au niveau national et institutionnel, les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme et les structures qui y sont rattachées mais également au niveau interministériel selon les thématiques et ODD en lien avec les activités mises en place.

Ce projet vise donc d'une part, à consolider la vision et la planification stratégique du gouvernement avec une coordination assurée par les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme et autres structures rattachées auprès de la Présidence du gouvernement, vis-à-vis de sa collaboration avec les organisations de la société civile (composante 1). D'autre part et au niveau local, le projet appuie la société civile en ciblant les gouvernorats de Médenine, de Tataouine, Gabès, zones où le PNUD a concentré son action par le passé, et les 4 gouvernorats du Grand Tunis (Ariana, Ben Arous, Manouba et Tunis) (composante 2) pour, finalement, capitaliser la professionnalisation d'associations via notamment l'appui à la mise en place d'un centre de ressources associatives à Djerba et la transposition à l'échelle nationale d'initiatives entreprises au niveau local (composante 3).

Effet contribuant (UNDAF) : Axe gouvernance

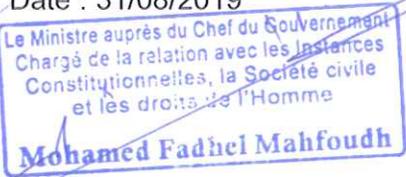
Effet 1 : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre

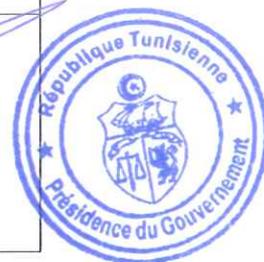
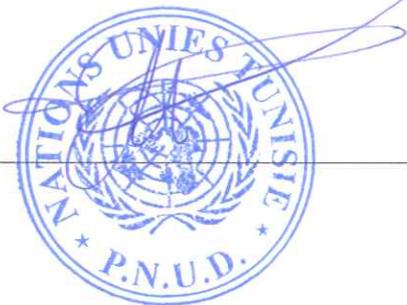
Effet 2 : l'Etat adopte une nouvelle organisation territoriale décentralisée répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique, basé sur la participation citoyenne et la redevabilité.

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : 2

<b>Total des ressources nécessaires :</b>	3 703 428 USD	
<b>Total des ressources allouées :</b>	Trac du PNUD:	-
	Pays-Bas	1 116 180 USD
	Gouvernement	-
	Apports en nature	-
<b>A financer :</b>	2 633 040USD	

Approuvé par :

PNUD	Présidence du gouvernement – Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme et structures compétentes rattachées.
Nom : <i>Steve Utevwilghe</i>	Nom : M.Mohamed Fadhel Mahfoudh Ministre
Date : <i>12 07 2019</i>	Date : 31/08/2019  Le Ministre auprès du Chef du Gouvernement Chargé de la relation avec les Instances Constitutionnelles, la Société civile et les droits de l'Homme <b>Mohamed Fadhel Mahfoudh</b>



*Handwritten mark*

---

## I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

La transition démocratique qu'a connue la Tunisie, après la révolution de 2011, a mis en place les conditions objectives propices à l'émergence et au développement de la société civile qui s'est alors positionnée comme un acteur incontournable de la démocratisation du pays et de la construction d'un Etat de droit. La réforme du cadre juridique relatif à l'organisation des associations a alors consacré et favorisé l'instauration d'un « régime largement conforme aux normes internationales concernant la liberté d'association »<sup>1</sup> ce qui a permis une expansion rapide de l'action des organisations de la société civile<sup>2</sup>.

Depuis 2011, une hausse du nombre d'associations a été constatée, ce nombre étant passé de 9.600 en 2011 à 22.5763 en 2019. La diversité des types d'organisations (associations, clubs, syndicats, groupements communautaires, organisations non gouvernementales, etc.) a permis l'émergence d'une société civile active, clé de voûte d'un pays en transition. Cette forte augmentation du nombre d'organisations de la société civile dans le pays confirme la volonté des citoyens à être acteurs/actrices du processus démocratique, à travers la promotion et la protection des droits humains, la surveillance des institutions et de l'action publiques, la lutte contre toutes les formes d'inégalités, y compris sociales, et la promotion d'un développement durable pouvant bénéficier à l'ensemble de la population.

La détermination et l'engagement soutenu de la société civile en faveur de la construction de la paix et de la démocratie et sa résistance face à un glissement vers la violence et l'extrémisme, ont été consacrés par l'attribution du Prix Nobel de la Paix au Quartet du dialogue tunisien<sup>4</sup>.

Malgré des avancées majeures enregistrées par la société civile tunisienne, il est à souligner qu'elle demeure confrontée à plusieurs défis. En effet, la majorité des organisations de la société civile (OSC) est caractérisée par des capacités organisationnelles limitées, se reflétant notamment dans l'absence de vision et de planification stratégique, la faible capacité de mobilisation de ressources humaines, volontaires et salariées, qualifiées et la faible capacité de mobilisation de ressources financières. Cette faiblesse des capacités organisationnelles met à mal la durabilité des interventions, voire même la pérennité de ces organisations.

La refonte du cadre légal des associations a permis à de nombreuses OSC d'accéder à l'appui technique et financier des acteurs internationaux présents en Tunisie dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, aidant certaines d'entre elles à se professionnaliser et à acquérir des outils et compétences pour mener à bien des projets efficaces et pérennes.

En outre, le Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations (IFEDA)<sup>5</sup>, qui est venu, depuis l'année 2000, renforcer le cadre institutionnel de la société civile, assure le rôle d'observatoire de l'activité associative et offre de nombreuses opportunités pour renforcer les capacités des

---

1 Observations préliminaires du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, Clément Nyaletsossi Voule, à l'issue de sa visite en Tunisie, du 17 au 28 septembre 2018 : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23653&LangID=F>

2 Le décret-loi n°88-2011 du 24 septembre 2011, a consacré un régime de notification à caractère déclaratif pour la création d'associations au lieu d'un régime d'autorisation en vigueur avant 2011.

3 Statistiques du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations, en date du 7 mai 2019 : <http://www.ifeda.org.tn/stats/francais.pdf>

4 <https://www.nobelprize.org/prizes/peace/2015/9355-prix-nobel-de-la-paix-2015/>

5 Décret n° 2000-688

OSC à travers l'organisation de séminaires d'apprentissage ou de formations, de rencontres et de journées d'études.

Ces opportunités n'ont pas bénéficié à l'ensemble des OSC. Ainsi, nombreuses sont les associations qui continuent à être confrontées au défi de professionnalisation et de spécialisation, face à la diversité des champs d'intervention (citoyenneté, éducation, culture, emploi, genre, jeunesse, extrémisme violent, environnement, etc.). Souvent, les associations semblent disperser leurs efforts selon les priorités des bailleurs de fonds et en fonction des opportunités de financement existantes, ce qui les empêche de construire une réelle expertise en lien avec leur domaine d'intervention privilégié. Cette faiblesse des capacités techniques, à laquelle s'ajoute la faiblesse des capacités programmatiques, produit un impact négatif sur la crédibilité des OSC auprès de leurs bénéficiaires, mais aussi vis-à-vis des acteurs de développement.

En ciblant le noyau le plus actif de cette société civile tunisienne, il convient également de penser à la manière dont son personnel, rarement dédié à plein temps dans le fonctionnement de l'association, sera formé. L'un des enjeux auxquels s'attaquera ce projet est d'appuyer le développement de structures associatives pérennes à travers leurs professionnalisation et autonomisation. L'accent sera donc mis sur la capacité à catalyser un savoir – faire, à le mettre en pratique et à le transmettre. L'accompagnement technique fourni par les institutions publiques ne doit pas se limiter à une bonne exécution d'un projet, mais doit permettre d'encourager l'action citoyenne et la place des associations dans la vie politique locale pour en faire des acteurs stratégiques de la société tunisienne. Un des enjeux du projet est donc à la fois d'instaurer un espace de collaboration et d'apprentissage réciproque entre les structures de l'Etat et la société civile, sans pour autant que cette société civile ne soit instrumentalisée et trouve sa place d'acteur stratégique sur le plan de la vie politique locale.

Enfin, notons que sur le plan légal, le régime des associations est en passe d'être modifié par une réforme du décret-loi n°2011-88 en vigueur, après les consultations publiques en la matière entamées en 2017 et aux discussions interministérielles tenues en 2018.

---

## II. STRATEGIE

Ce projet utilise le concept de société civile, mais ne s'y restreint pas. En effet, loin de considérer la société civile comme un ensemble homogène, les disparités des structures qui la composent sera prise en compte. Par exemple, sur ces presque 22 600 associations recensées, en 2019, par IFEDA, seules quelques 8 000 sont dotées d'un identifiant fiscal<sup>6</sup>, ce qui amène à considérer les différents publics cibles de ce projet et à adapter l'offre de formation en fonction de la marge de professionnalisation qui pourra leur être apportée. En souhaitant renforcer la capacité de la société civile à contribuer à l'agenda 2030, la population ciblée concerne autant les associations jeunes que celles, plus anciennes, dès lors que la thématique de leur travail, leur zone d'action le justifient. IFEDA dénombre environ 300 associations<sup>7</sup> opérant dans le domaine des droits humains, mais ce sont bien plus d'associations contribuant aux ODD qui seront formées et accompagnées par ce projet et dont la cartographie prévue dans la composante 1 rendra compte. L'enjeu primordial étant de cerner le potentiel des associations que le projet appuiera et de renforcer leur positionnement pour en faire des hérauts des objectifs du développement durable.

Afin de conforter le positionnement de la société civile comme acteur incontournable favorisant l'ancrage démocratique de la Tunisie et œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon de

---

6 A.B.M. "Tunisie, 18 000 associations et un contrôle très insuffisant", *Kapitalis*, 13 décembre 2015, [en ligne, vu le 8 juillet 2019], <http://kapitalis.com/tunisie/2015/12/13/tunisie-18-000-associations-et-un-contrrole-tres-insuffisant/>

7 Faculté de sciences juridiques de Tunis, colloque organisé les 21 et 22 février 2019 en partenariat avec la Fondation Hanns Seidel, Tunisie

2030, le présent projet vise à soutenir des améliorations qualitatives significatives de la contribution de la société civile et ce, en renforçant de manière transversale ses capacités endogènes d'une part, et en soutenant les passerelles institutionnelles permettant d'établir un partenariat stratégique entre les institutions publiques et la société civile.

La stratégie d'intervention du projet est centrée sur l'appui aux services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement et structures pertinentes qui y sont rattachées ainsi qu'aux autres entités et institutions publiques compétentes (y inclus les instances constitutionnelles et publiques indépendantes), et au développement de leurs capacités institutionnelles, en ce qui a trait à la collaboration avec la société civile. Un soutien sera notamment apporté à une planification stratégique inclusive et participative menée par ces structures.

Le projet fournira également un appui aux acteurs institutionnels, en fournissant un appui aux services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et, la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement et les structures pertinentes qui y sont rattachées dans leur rôle de coordination, dans l'élaboration de la vision stratégique du gouvernement quant à la collaboration avec la société civile, à travers un processus consultatif, définissant des stratégies spécifiques répondant aux priorités et aux capacités de la société civile et des institutions publiques clés, dans leurs efforts pour contribuer au développement durable.

Le projet est en outre basé sur un renforcement des capacités des organisations de la société civile, à la fois celles intervenant au niveau national que celles jouant un rôle au niveau local, afin qu'elles soient plus à même d'agir en faveur du développement durable, inclusif et pacifique et qu'elles puissent contribuer efficacement à la cohésion sociale et à la construction de la paix.

Le projet fournira, en effet, un appui aux organisations de la société civile afin de renforcer leurs capacités à contribuer à la réalisation d'un développement inclusif, durable et pacifique et à adopter des mécanismes de démocratie participative, ciblant en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables.

Le projet appuiera notamment les interventions et le rôle des entités et structures de la Présidence du gouvernement intervenant sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile, en veillant à s'adapter aux besoins concrets des associations. La formation (savoir-faire) et l'information (transparence) constituent les piliers de l'instauration de bonnes pratiques de gouvernance dans le milieu associatif et la professionnalisation des associations passe par une stratégie claire en ce sens.

Il appuiera par ailleurs le renforcement des capacités des réseaux et coalitions associatifs, en particulier ceux intervenant sur les thématiques portées par les plans sectoriels qui seront développés, et leur offrira des opportunités thématiques d'échange d'expériences. Autour de cette dynamique qui sera créée, le projet appuiera les initiatives de transfert de compétences, de coaching et d'échange qui seraient lancées par les réseaux et associations au profit des jeunes associations.

Le projet permettra également d'améliorer, à l'échelle locale, l'accès des organisations de la société civile à des opportunités adaptées de renforcement de capacités, par le biais du conseil, de la formation et de la mise en réseau des organisations, pour contribuer au développement local et atteindre les objectifs fixés par l'ODD 16.

Dans sa stratégie d'intervention, le projet vise également l'appui à la mise en œuvre d'initiatives pilotes innovantes à l'échelle locale, impliquant un partenariat entre les organisations de la société civile, les municipalités et les autres parties prenantes, qui visent à renforcer la mobilisation et la participation citoyennes dans la gestion des affaires locales et le développement local. Ces initiatives devront notamment permettre de renforcer la contribution de la société civile à la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et services municipaux, des plans locaux de développement, etc. Une attention particulière sera portée à ce que les initiatives appuyées dans le cadre du projet bénéficient en priorité aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables. Les initiatives visant l'intégration du genre et/ou l'intégration d'une approche inclusive et sexo-spécifique dans les programmes municipaux seront encouragées.

Le projet fournira également, à l'échelle locale, un appui technique et financier à des initiatives de la société civile visant à sensibiliser les citoyen.ne.s, et les médias, au rôle des instances constitutionnelles et publiques indépendantes, afin d'améliorer les connaissances et l'accès des citoyen.ne.s à ces institutions.

Pour ce faire, le projet fournira des opportunités de renforcement de capacités au profit des municipalités (administrations et conseils municipaux) se rapportant à la collaboration avec la société civile, mais également organisera des ateliers de sensibilisation et de formation à l'intention du personnel administratif et des conseiller.e.s municipaux.ales sur des thématiques telles que la prévention et la gestion des conflits, les techniques de communication et de mobilisation citoyenne, l'intégration du genre dans le travail municipal, etc. Des plateformes de dialogue seront en outre mises en place pour renforcer les échanges entre les municipalités et la société civile. Au besoin, le projet pourrait également organiser des sessions de vulgarisation des textes de loi pertinents (en particulier le Code des collectivités locales), aussi bien aux municipalités qu'aux organisations de la société civile, afin qu'elles soient davantage en mesure d'appréhender leurs rôles et prérogatives respectives dans le cadre du développement local.

Les initiatives pilotes seront documentées et les connaissances générées par leur mise en œuvre capitalisées afin de permettre leur éventuelle mise à l'échelle.

Le projet interviendra à deux niveaux :

1. **Au niveau national**, le projet appuiera le renforcement des capacités des institutions publiques en ce qui a trait à la coordination et à la collaboration avec la société civile, tout en s'assurant que leur planification stratégique intègre les besoins et les attentes des communautés, en particulier de la société civile.
2. **Au niveau local**, le projet ciblera des gouvernorats pilotes – à savoir les gouvernorats de Médenine, Tataouine, Gabès et les 4 gouvernorats du Grand Tunis (Ariana, Ben Arous, Manouba et Tunis) et interviendra au niveau de localités spécifiques de ces gouvernorats.

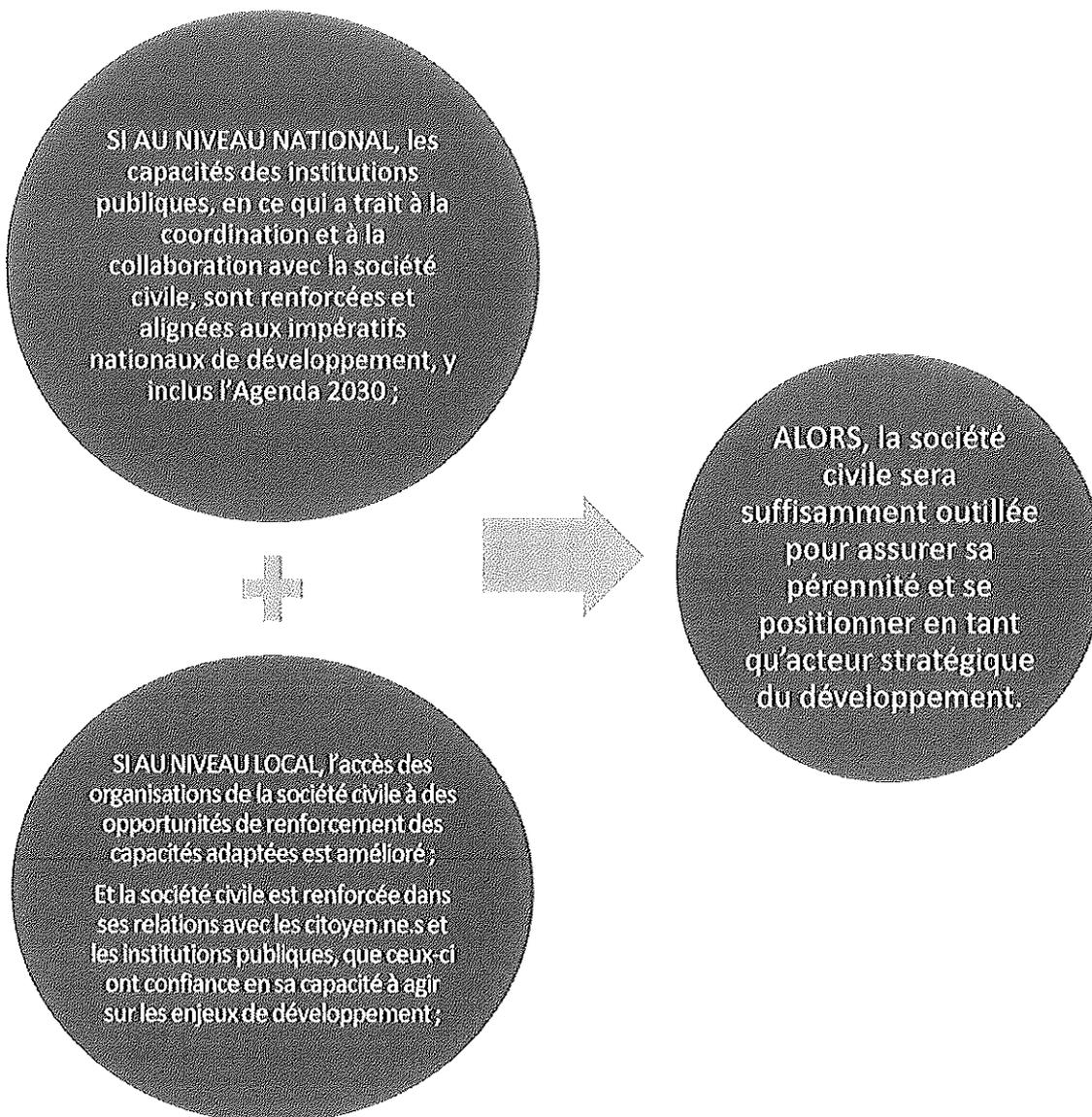
Le projet est conçu et sera mis en œuvre en cohérence et en tenant compte des principes directeurs et approches suivants :

- **Les principes fondamentaux de l'agenda 2030**, en particulier l'approche « Ne laisser personne de côté » (*Leaving no one behind*), en veillant particulièrement à l'inclusion des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables et à leur accès égal aux bénéfices du développement ;
- **La sensibilité aux conflits, la cohésion sociale et l'approche fondée sur les droits humains ;**
- **Les partenariats** : Conformément au principe d'inclusivité de l'agenda 2030, le projet permettra de renforcer la coordination, les synergies et le partenariat entre un large éventail d'intervenants, à la fois les institutions étatiques, les collectivités locales, la société civile, les communautés et les autres acteurs du développement ;
- **La planification participative** du développement local, comme colonne vertébrale des interventions locales ;
- **L'approche cumulative** : Le projet s'appuiera sur les capacités et le savoir-faire que le PNUD a acquis grâce à l'appui qu'il apporte à la transition démocratique tunisienne, depuis 2011. En ce sens, une part importante des interventions proposées sera mise en œuvre grâce à l'appui de projets existants, qui peuvent assurer les capacités nécessaires (grâce à l'expertise technique et opérationnelle disponible) et la légitimité (grâce à des interventions préalablement convenues avec les partenaires nationaux tunisiens) ;
- **L'intégration de l'approche genre** pour assurer que toute la population est prise en compte dans la définition des politiques et des stratégies de développement, notamment par le biais de l'appui à la

participation des femmes dans les processus soutenus par le projet et la promotion de leur autonomisation et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- L'approche « Ne pas nuire » (*Do No Harm*), le projet relevant d'une analyse contextuelle précise et de besoin clairement identifié ;
- Le « *deliver as one* » : Les différentes interventions prévues seront articulées avec les matrices thématiques et/ou programmatiques servant de cadre aux interventions du PNUD (Jeunesse, Prévention de l'extrémisme violent, Anti-corruption, Appui au Parlement, Appui à la Décentralisation et au Développement Local) et du Système des Nations Unies.

Le projet d'appui au renforcement de la contribution de la société civile tunisienne à l'Agenda 2030 s'articule autour de la théorie de changement suivante :



**SI AU NIVEAU NATIONAL**, les capacités des institutions publiques, en ce qui a trait à la coordination et à la collaboration avec la société civile, sont renforcées et alignées aux impératifs nationaux de développement, y inclus l'Agenda 2030 ;

**SI AU NIVEAU LOCAL**, l'accès des organisations de la société civile à des opportunités de renforcement des capacités adaptées est amélioré ;

Et la société civile est renforcée dans ses relations avec les citoyen(ne)s et les institutions publiques, que ceux-ci ont confiance en sa capacité à agir sur les enjeux de développement ;

**ALORS, la société civile sera suffisamment outillée pour assurer sa pérennité et se positionner en tant qu'acteur stratégique du développement.**

---

### III. RESULTATS ET PARTENARIATS

#### *Résultats escomptés*

Le projet vise à appuyer les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement et les structures pertinentes qui lui sont rattachées pour le renforcement de la capacité de la société civile à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030, à travers l'atteinte des résultats suivants :

**Effet : Un environnement propice à la contribution effective de la société civile au développement est renforcé.**

Pour y parvenir, le projet œuvrera à la réalisation des résultats suivants :

**Produit 1 :** Les capacités des institutions publiques, en ce qui a trait à la collaboration avec la société civile, sont renforcées et alignées aux impératifs nationaux de développement, y inclus l'Agenda 2030 :

- Réaliser **une cartographie et une analyse des rôles des acteurs institutionnels** intervenant auprès de la société civile en Tunisie ;
- Réaliser **une analyse des modalités de collaboration** et de partenariat existantes entre les acteurs institutionnels, notamment les instances constitutionnelles et publiques indépendantes, et les organisations de la société civile ;
- Réaliser **un diagnostic des besoins** en renforcement des capacités des services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement (notamment le Comité technique de coordination avec les instances constitutionnelles et publiques indépendantes), des structures pertinentes qui lui sont rattachées ainsi que des autres acteurs institutionnels clés ;
- Établir et mettre en œuvre **un plan de renforcement de capacités** des services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement, ainsi que des structures pertinentes qui lui sont rattachées et des autres acteurs institutionnels clés compétents, y inclus par la production d'outils standardisés portant sur les processus et les méthodologies de collaboration avec la société civile ;
- Appuyer les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme dans la définition d'une vision stratégique du gouvernement (ministères, Assemblée des Représentants du Peuples, instances constitutionnelles et publiques indépendantes, etc.) quant au partenariat avec la société civile pour la réalisation de l'Agenda 2030 ; ;
- Appuyer les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme dans la mise en place d'un plan d'action prioritaire d'opérationnalisation de cette vision ;
- Appuyer l'élaboration de plans stratégiques et opérationnels sectoriels pilotes de collaboration avec la société civile, portés par les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement, impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés (ministères, institutions publiques, Assemblée des Représentants du Peuple, instances constitutionnelles et publiques indépendantes, etc.) et alimentés par la contribution de la société civile;

- Organiser des consultations thématiques pour l'appui aux organisations de la société civile dans la définition d'une vision partagée relative à leur contribution à la réalisation de l'Agenda 2030.

**Produit 2 :** L'accès des organisations de la société civile à des opportunités de renforcement de capacités adaptées est amélioré :

- Organiser **une consultation nationale** permettant d'identifier les besoins des OSC en matière de renforcement des capacités organisationnelles et programmatiques, orientés sur la mise en œuvre des plans sectoriels pilotes élaborés ;
- Concevoir et mettre en œuvre **un programme de renforcement de capacités au profit des organisations de la société civile**, aux niveaux national, régional et local, sur la base des résultats de la consultation menée – il s'agira notamment de la création de MOOC (Massive open online courses) et la consolidation de la plateforme de formation en ligne d'IFEDA ;
- Appuyer la coopération horizontale à travers le renforcement **des réseaux et coalitions associatifs œuvrant à la mise en œuvre des plans sectoriels** et créer des opportunités thématiques d'échange d'expériences, de partenariat et de réseautage entre les organisations de la société civile.

**Produit 3 :** Les interventions de la société civile en matière de mobilisation citoyenne, notamment celle des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, dans le cadre de partenariats avec les acteurs du développement, y inclus les acteurs institutionnels, sont appuyées :

- Réaliser une analyse, intégrant le genre, des acteurs locaux intervenant au niveau des territoires pilotes, y inclus une cartographie et une analyse des besoins en renforcement des capacités des organisations de la société civile ;
- Renforcer les capacités de la société civile et des municipalités (administrations et conseils municipaux) sur la mobilisation communautaire et citoyenne, en particulier des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, le travail collaboratif, l'intégration du genre, la prévention et la gestion des conflits, le cadre légal régissant les processus de développement local et autres thématiques qui seront identifiées ;
- Mettre en place et/ou appuyer des plateformes locales de dialogue entre les parties prenantes, en particulier les municipalités et la société civile ;
- Appuyer la mise en œuvre d'initiatives de la société civile contribuant au développement local durable et à la réalisation de l'ODD 16, favorisant la participation des citoyen.ne.s dans le diagnostic des problématiques et des enjeux de développement au niveau local et l'identification et mise en œuvre de solutions innovantes et durables ;
- Appuyer la capitalisation et la diffusion des meilleures pratiques et des leçons apprises générées, en vue de leur mise à l'échelle ;
- Appuyer la réflexion sur la mise à l'échelle des initiatives pilotes ;
- Mettre en place une plateforme d'appui aux organisations de la société civile locale de la région du Sud du pays (Centre de ressources associatives de Djerba), qui fournisse, entre autres, un appui au renforcement des capacités de ces organisations.

### ***Ressources requises pour obtenir les résultats escomptés***

La mise en œuvre du projet nécessitera une combinaison d'expertise technique et de soutien opérationnel et logistique et sera assurée par le projet *Tamkeen* du PNUD Tunisie, qui veillera, en outre, à mobiliser l'ensemble des ressources et capacités existantes au sein du PNUD (notamment au niveau du portefeuille de projets ODD 16) mais également au sein du Système des Nations Unies en Tunisie dans son ensemble.

L'équipe de projet sera gérée par le Conseiller Technique Principal du projet *Tamkeen* et sera composée de personnel technique et opérationnel, national et international.

Par ailleurs, des expert.e.s nationaux.ales et internationaux.ales spécialisée.e.s dans l'appui au renforcement de la participation et des capacités des organisations de la société civile, dans l'appui institutionnel et dans les thématiques sous-jacentes traitées par le projet (jeunesse, anti-corruption, gouvernance locale et décentralisation, accès à la justice, justice de genre, prévention de l'extrémisme violent, sécurité, environnement, etc.) seront mobilisé.e.s pour la réalisation des activités.

Des ressources techniques seront également mobilisées auprès des différentes organisations de la coopération bilatérale et multilatérale œuvrant dans les champs d'intervention du projet, mais aussi auprès des partenaires nationaux, tant institutionnels, comme IFEDA, que des organisations de la société civile, aux niveaux national et local, et qui seraient notamment identifiées par le biais d'appel à propositions.

### **Partenariats**

Les organisations de la société civile se retrouvant au cœur des enjeux de développement constituent des partenaires privilégiés pour l'ensemble des intervenants dans le domaine du développement et des acteurs incontournables des programmes et projets de développement. Par conséquent, dans une approche visant à optimiser les ressources et les impacts tout en garantissant la cohérence des interventions, le projet s'appuiera sur des synergies avec les autres interventions du PNUD, menées dans le cadre du portefeuille ODD 16 (projets d'appui à la formalisation de la vision sectorielle de la jeunesse, d'appui à la décentralisation et au développement local, d'appui à l'Assemblée des Représentants du Peuple, de prévention de l'extrémisme violent, de renforcement de la redevabilité publique, de renforcement de l'accès aux droits, de soutien à la réforme du secteur de la sécurité et le projet femmes, paix et sécurité), mais également dans le cadre d'autres projets s'inscrivant sous le programme de gouvernance démocratique et de consolidation des réformes et de projets du programme de croissance inclusive et de développement humain durable.

En outre, le projet veillera à exploiter les synergies possibles avec les initiatives mises en place par les autres parties prenantes, à la fois les différentes agences du Système des Nations Unies (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, UNFPA, UNICEF, UNESCO, ONU Femmes, Volontaires des Nations Unies, etc.), les autres partenaires techniques et financiers (Union européenne, notamment par le biais de son « Programme d'appui à la société civile » - PASC, la GIZ, l'Agence Française de Développement – AFD, l'Institut français de Tunisie, notamment par le biais de son programme PISCCA – « Projets Innovants des Sociétés Civiles et Coalitions d'Acteurs », USAID, etc.) et les organisations internationales actives auprès de la société civile tunisienne (notamment Solidarité Laïque, par le biais du Programme concerté pluri-acteurs « Soyons actifs/actives », *Democracy Reporting International*, France Volontaires, etc.).

### **Risques et hypothèses**

Les risques potentiels pouvant affecter la réalisation des résultats du projet et les mesures d'atténuation correspondantes sont comme suit :

Risques identifiés	Évaluation du risque	Mesures d'atténuation
Changement au sein du gouvernement pouvant causer des discontinuités/retards dans la mise en œuvre	Probabilité : Élevée Impact : Elevé	Le projet veillera à impliquer les responsables des structures permanentes au sein de la Présidence du gouvernement et des autres structures publiques partenaires, dans la conduite des activités et appuiera la constitution d'une équipe de suivi du projet au niveau des structures partenaires

		pour assurer un suivi périodique de l'avancement de la mise en œuvre
Refonte du Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations de droits de l'Homme et/ou révision de ses prérogatives	Probabilité : Moyenne Impact : Moyen	Une clause ou le fait de prévoir ce cas de figure doit exister pour que la collaboration ministérielle continue d'exister (avec la primature par exemple)
Mobilisation restreinte des organisations de la société civile dans les processus consultatifs et de concertation initiés dans le cadre du projet	Probabilité : Moyenne Impact : Élevé	Le projet œuvrera à une diffusion large des informations relatives aux initiatives lancées dans le cadre des activités auprès des organisations de la société civile, aux niveaux national, régional et local (communication directe avec le réseau d'associations partenaires du PNUD, sessions d'information publiques, campagnes de communication notamment via Internet, etc.)
Manque de décentralisation des institutions publiques concernées par l'accompagnement technique du PNUD, impliquant une absence de suivi et de coordination avec les associations situées dans les gouvernorats ciblés par le projet.	Probabilité : Moyenne Impact : Moyen	Des efforts seront apportés pour garantir l'existence d'un mécanisme de coordination entre le niveau central et les gouvernorats ciblés, notamment, par la mise en place de relais, de missions de terrain de suivi et une communication directe et régulière entre acteurs.

### **Implication des parties prenantes**

Le principal partenaire de mise en œuvre du projet est la Présidence du Gouvernement, via les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme et les structures pertinentes rattachées, avec qui le projet sera signé.

D'autres parties prenantes clés sont :

- Les organisations de la société civile, aux niveaux national et infranational, qui seront mobilisées à toutes les étapes du projet et qui bénéficieront à la fois d'un appui technique en matière de structuration et de renforcement des capacités, mais aussi d'un soutien spécifique – y inclus financier, pour le pilotage et la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle locale ;
- Les ministères sectoriels intervenant sur les thématiques clés identifiées dans le cadre du projet (jeunesse, anti-corruption, gouvernance locale et décentralisation, accès à la justice, justice de genre, prévention de l'extrémisme violent, sécurité, environnement, etc.) ;
- Les différentes instances constitutionnelles et publiques indépendantes ;
- Les collectivités locales, en particulier les conseils et les administrations municipaux cibles des gouvernorats pilotes du projet (incluant au minimum les gouvernorats de Médenine, Tataouine et Gabès).
- L'Assemblée des Représentants du Peuple (notamment la plateforme numérique dédiée à la société civile);

- Les communautés, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, dont la participation sera appuyée dans la conception et la mise en œuvre d'initiatives à l'échelle locale contribuant au développement local durable et à la réalisation de l'ODD 16.

### ***Coopération Sud-Sud et triangulaire***

Grâce à son réseau mondial de connaissances, le PNUD accompagnera ses partenaires dans l'identification d'expériences internationales et de bonnes pratiques susceptibles d'être mises à profit pour répondre efficacement aux enjeux liés à la société civile. Le PNUD favorisera notamment, au besoin, l'échange d'expériences et le transfert de compétences avec d'autres pays de la région, en s'appuyant entre autres sur les contributions des différentes unités de l'organisation (bureau régional et siège).

### ***Connaissances***

S'agissant d'un projet novateur, la gestion des connaissances sera un élément fondamental à prendre en compte tout au long de la mise en œuvre. Cela revêtira une importance particulière dans le cas des initiatives novatrices pilotes qui seront initiées à l'échelle locale et qui ont vocation à être mises à l'échelle.

De ce fait, afin d'informer les politiques et stratégies nationales, et les efforts du pays en matière de promotion et de renforcement de la contribution des organisations de la société civile au développement, le projet fera le bilan, avec les parties prenantes concernées, des bonnes pratiques et les informera des progrès réalisés. Cela se fera par l'analyse, la production de rapports et leur diffusion.

Dans cette même optique, le projet fera également l'objet d'une évaluation finale, permettant de capitaliser davantage les leçons apprises lors de la mise en œuvre.

### ***Durabilité et mise à l'échelle***

Afin de garantir la durabilité des actions, le projet se basera sur les trois principes suivants :

3. **Appropriation et leadership national** : Le rôle que joueront les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme dans le projet est clé dans ce sens. Le projet veillera à renforcer ce rôle et s'assurera que les priorités qui seront définies dans le cadre du projet soient adoptées en tant qu'engagements nationaux.
4. **Transfert de compétences aux partenaires nationaux** : Le projet assurera le renforcement des capacités des parties prenantes du projet, en particulier les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme et autres acteurs institutionnels clés ainsi que les organisations de la société civile.
5. **Capitalisation sur les initiatives existantes et coordination** : La thématique d'intervention du projet étant une thématique sur laquelle interviennent une multitude d'acteurs, la coordination et la concertation revêtiront une importance particulière.

Pour ce qui est de la mise à l'échelle, les efforts menés en termes de gestion des connaissances devront permettre au projet d'arriver à une modélisation de l'expérience, permettant de répliquer les actions menées au niveau local dans d'autres régions et localités du pays.

---

## IV. GESTION DU PROJET

### *Efficacité et économie des coûts*

Pour atteindre les résultats escomptés, les activités du projet requièrent des ressources externes et internes au PNUD.

Les ressources externes se répartissent en :

1. Services de consultant.e.s/formateurs.rices dans diverses spécialités,
2. Prestations de services en matière d'évènementiel essentiellement,
3. Acquisition d'équipements informatiques et bureautiques.

Les ressources internes incluent la mobilisation du personnel du PNUD pour la planification, la mise en œuvre des activités du projet ainsi que le suivi et évaluation.

Le projet a été structuré d'une façon à pouvoir exploiter au maximum les possibilités de synergies avec d'autres projets du PNUD ainsi qu'avec les partenaires de développement, y inclus les autres agences du Système des Nations Unies en Tunisie.

Le projet est intégré dans le projet *Tamkeen* du PNUD Tunisie, de sorte à ce que les coûts y afférant soient partagés avec les autres initiatives gérées directement à travers ce programme transversal.

De même, notamment pour ce qui est des interventions au niveau régional et local, des synergies et des stratégies de partage des coûts pourront être envisagées avec les autres projets du PNUD intervenant d'ores et déjà dans les régions pilotes, notamment le projet d'appui à la formalisation de la vision sectorielle de la jeunesse.

### *Gestion du projet*

Le projet sera mis en œuvre à partir de Tunis, où l'équipe de projet sera basée. Le projet comptera sur l'appui administratif et programmatique du bureau pays du PNUD, qui sera couvert à travers des coûts programmatiques directs autour de 6% du budget du projet.

## V. CADRE DE RESULTATS

### **Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] :**

Résultat 1 : D'ici 2020, les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre.

Résultat 2 : D'ici 2020, l'Etat adopte une nouvelle organisation territoriale décentralisée répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la redevabilité.

### **Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles<sup>8</sup> :**

Nombre de gouvernorats ou d'institutions publiques ayant organisé des consultations avec les citoyens et la société civile (sur le plan d'action ou le budget régional).

Référence 2015 : 0, Cible 2020 : 24

Nombre de sites web des conseils régionaux créés, permettant aux citoyens d'accéder à une information fiable.

-Référence 2015: 0 ; Cible 2020: 24

Niveau de satisfaction des citoyens.ne.s à l'égard des services rendus par les services régionaux

-Référence 2015 : à définir , Cible 2020: Au moins 50%

Nombre de mécanismes institutionnels ou de programmes favorisant la participation citoyenne (des plus vulnérables)<sup>8</sup> :

Référence 2015 : 0 , Cible 2020 : 10

### **Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :**

1.1.1 Capacités développées dans l'ensemble du gouvernement pour intégrer l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et d'autres accords internationaux dans les plans de développement et les budgets, et pour analyser les progrès vers les ODD, en utilisant des solutions innovantes et fondées sur des données.

1.2.1 Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational pour promouvoir un développement économique local inclusif et fournir des services de base, y compris le VIH et les services connexes

1.2.3 Les institutions et les systèmes sont en mesure d'assurer la sensibilisation, la prévention et l'application des mesures anticorruption afin de maximiser les ressources disponibles pour l'éradication de la pauvreté

2.2.2 Renforcement des institutions constitutionnelles, électorales et parlementaires pour promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité

2.6.1 Renforcement des capacités de sensibilisation et de mise en œuvre de réformes juridiques, politiques et institutionnelles pour lutter contre les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes

3.2.1 Renforcement des capacités nationales de réintégration, de réconciliation, de gestion pacifique des conflits et de prévention de l'extrémisme violent en réponse aux politiques et priorités nationales

### **Intitulé et numéro Atlas du projet :**

<sup>8</sup> Les indicateurs seront revus lors du prochain examen à mi-parcours du CPD prévu pour le dernier trimestre de 2018 (en cours de validation) .

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT (Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources – IRRF – du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles).	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)				MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1 (Août-Déc.)	Année 2	Année 3	Année 4 (Janv.-Juil.)	
<b>Produit 1</b> Les capacités des institutions publiques, en ce qui a trait à la collaboration avec la société civile, sont renforcées et alignées aux impératifs nationaux de développement, y inclus l'Agenda 2030	<b>1.1 # de cartographies et d'analyses réalisées (analyse rôles, acteurs institutionnels) (cible : 1)</b>	Projet	0	2019	1				Analyse documentaire
	<b>1.2 # d'analyses de modalités de coopération et/ou entre acteurs (institutionnels, instances, OSC) – (cible : 1)</b>	Projet	0	2019	1				Analyse documentaire
	<b>1.3 # de plan de renforcement de capacités des services chargés des relations avec les instances, la société civile et des droits de l'homme (cible : 1)</b>	Projet	0	2019	1				Analyse documentaire
	<b>1.4 Degré de montée en compétences des membres des services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement (selon les besoins identifiés par le plan de renforcement des capacités, échelle à définir) (cible : 70% des participants, 50% de gain de compétences)</b>	Services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme et autres acteurs institutionnels compétents	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Outil d'analyse des capacités organisationnelles





	<p><b>2.5</b> Degré de montée en compétence des membres des réseaux et coalitions (agenda 2030) (selon les besoins identifiés par le plan de renforcement des capacités, échelle à définir) (cible : 70% des participants, 50% de gain de compétences)</p>	Réseaux et coalitions d'OSC	0	2019		Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Sondage
<p><b>Produit 3</b> Les interventions de la société civile en ce qui a trait à la mobilisation citoyenne, en particulier la mobilisation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, et au partenariat avec les acteurs du développement, y inclus les acteurs institutionnels, sont appuyées</p>	<p><b>3.1</b> # d'analyse intégrant le genre des acteurs intervenant au niveau des territoires pilotes, y inclus une cartographie des organisations de la société civile (cible : 1)</p>	Projet	0	2019	1 analyse des acteurs, intégrant le genre, disponible au niveau de chaque territoire pilote	Analyse documentaire	Analyse documentaire	Analyse documentaire	Analyse documentaire	
	<p><b>3.2</b> Degré de montée en compétence des membres des OSC des territoires pilotes (selon les besoins identifiés par le plan de renforcement des capacités, échelle à définir) (cible : 70% des participants, 50% de gain de compétences)</p>	OSC	A déterminer	2020		Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Degré de capacité pour les axes de capacité identifiés	Outil d'analyse des capacités organisationnelles
	<p><b>3.3</b> # d'initiatives de la société civile contribuant au développement local durable (ODD16) financées (cible : à définir)</p>	Projet	0	2019	Nombre d'initiatives	Nombre d'initiatives appuyées	Nombre d'initiatives appuyées	Nombre d'initiatives appuyées	Nombre d'initiatives appuyées	Analyse documentaire

	# d'initiatives de la société civile contribuant au développement local durable et ciblant les femmes et les jeunes (ODD16) financées (cible : à définir)				appuyées	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Entretiens et focus groups Analyse documentaire
3.4 # de documents de capitalisation diffusés (bonnes pratiques, leçons apprises, potentiel de mise à l'échelle) (cible : 3)	OSC Projet	0	2019	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	1 plateforme opérationnelle	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Analyse documentaire Focus groups	
3.5 # de plateforme d'appui à la société civile locale de la région du Sud du pays (Centre de ressources associatives de Djerba) (cible : 1)	Plateforme Projet OSC	0	2019	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	1 plateforme opérationnelle	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Nombre de supports de capitalisation et de diffusion des bonnes pratiques et leçons apprises	Analyse documentaire Focus groups	

## VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :  
*[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].*

### Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires éventuels	Coût éventuel
<b>Suivi des progrès vers les résultats</b>	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur	Intervention de la direction du projet en cas de progrès plus lents que prévus.		
<b>Suivi et gestion des risques</b>	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
<b>Apprentissage et gestion des connaissances</b>	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
<b>Assurance qualité du projet</b>	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et		

	éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.			améliorer les performances du projet.	
<b>Revue périodiques</b>	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle		Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	
<b>Rapport du projet</b>	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)			
<b>Revue du projet (comité de pilotage)</b>	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	Annuelle		Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	

**Plan d'évaluation<sup>9</sup>**

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale				Mai 2022	Services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme (Présidence du gouvernement), PNUD	

<sup>9</sup> Facultatif; selon les besoins

## VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année				PARTIE RESPONSABLE	Source de financement	BUDGET PRÉVU	
		A1 (Août-dec)	A2	A3	A4 (Jan-Juil)			Poste budgétaire	Montant
<b>Produit 1 :</b> Les capacités des institutions publiques, en ce qui a trait à la collaboration avec la société civile, sont renforcées et alignées aux impératifs nationaux de développement, y inclus l'Agenda 2030.	1.1 Réalisation d'une cartographie et d'une étude d'analyse des rôles des acteurs institutionnels intervenant auprès de la société civile en Tunisie	30 000	20 000			PNUD	A mobiliser		50 000
	1.2 Réalisation d'une analyse des modalités de collaboration et de partenariat existantes entre les acteurs institutionnels, notamment les instances constitutionnelles et publiques indépendantes, et les organisations de la société civile	25 000	10 000			PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser		35 000
	1.3 Diagnostic des besoins en renforcement des capacités des services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement, des structures pertinentes qui lui sont rattachées et des acteurs institutionnels clés	30 000				PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser		30 000
	1.4 Élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement, ainsi que des structures pertinentes qui lui sont rattachées et des autres acteurs institutionnels clés compétents (y inclus par la production d'outils standardisés)		120 000	100 000	100 000	PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser		320 000

<p><b>Produit 2 :</b> L'accès des organisations de la société civile à des opportunités de renforcement des capacités adaptées à leurs besoins est amélioré.</p>	1.5 Appui pour la définition de la vision stratégique du gouvernement relative à la collaboration avec la société civile et l'établissement d'un plan d'action prioritaire d'opérationnalisation de cette vision	50 000					PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser	50 000	
	1.6 Appui à l'élaboration de plans stratégiques et opérationnels sectoriels pilotes de collaboration avec la société civile, portée par les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme de la Présidence du gouvernement, impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés (ministères, institutions publiques, Assemblée des Représentants du Peuple, etc.) et alimentée par la contribution de la société civile	50 000	50 000				PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser	100 000	
	1.7 Organisation de consultations pour l'appui aux organisations de la société civile dans la définition d'une vision partagée relative à leur contribution à la réalisation de l'Agenda 2030	220 000					PNUD	A mobiliser	220 000	
	Appui technique et suivi	5 000	70 000	40 000				A mobiliser	165 000	
	<b>Total partiel pour le produit 1</b>									
	<b>1 090 000</b>									
	2.1. Organisation d'une consultation nationale permettant d'identifier les besoins des OSC en matière de renforcement des capacités organisationnelles et programmatiques, orientés sur la mise en œuvre des plans d'action sectoriels établis	50 000						PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser	50 000
	2.2. Conception et mise en œuvre d'interventions de renforcement des capacités au profit des organisations de la société civile, aux niveaux national, régional et local	120 000	120 000	60 000				PNUD/Services et structures compétentes auprès de la Présidence du gouvernement	A mobiliser	300 000

<p><b>Produit 3 :</b></p> <p>Les interventions de la société civile en ce qui a trait à la mobilisation citoyenne, en particulier la mobilisation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, dans le cadre de partenariats avec les acteurs du développement, y inclus les acteurs institutionnels, sont appuyées.</p>	<p>2.3. Appui au renforcement des réseaux et coalitions associatifs oeuvrant à la mise en œuvre des plans d'action sectoriels et création d'opportunités thématiques d'échanges d'expériences, de partenariat et de réseautage entre les organisations de la société civile</p>	30 000	30 000	30 000	30 000	PNUD	A mobiliser	90 000	
	Appui technique et suivi	5 000	70 000	40 000			A mobiliser	185 000	
	<p><b>Total partiel pour le produit 2</b></p>								
	<p><b>Produit 3 :</b></p> <p>Les interventions de la société civile en ce qui a trait à la mobilisation citoyenne, en particulier la mobilisation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, dans le cadre de partenariats avec les acteurs du développement, y inclus les acteurs institutionnels, sont appuyées.</p>	<p>1.1 Réalisation d'une analyse, intégrant le genre, des acteurs locaux intervenant au niveau des territoires pilotes, y inclus une cartographie et une analyse des besoins des organisations de la société civile</p>	25 000				PNUD	Pays-Bas	25 000
		<p>1.2 Appui au renforcement des capacités de la société civile, et des municipalités, pour être en mesure d'appuyer la mobilisation communautaire et citoyenne, en particulier des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, en particulier à l'échelle locale</p>	40 000	40 000	40 000		PNUD	Pays-Bas	120 000
		<p>1.3 Appui à la mise en œuvre d'initiatives de la société civile contribuant au développement local durable et à la réalisation de l'ODD 16, favorisant la participation des citoyen.ne.s dans le diagnostic des problématiques et des enjeux de développement au niveau local et l'identification et mise en œuvre de solutions innovantes et durables, au niveau des territoires pilotes</p>	150 000	150 000	200 000	150 000	PNUD	Pays-Bas A mobiliser	500 000 450 000
		<p>1.4 Capitalisation et diffusion des meilleures pratiques et des leçons apprises générées, en vue de leur mise à l'échelle</p>	10 000	10 000	10 000	10 000	PNUD	A mobiliser	40 000
		<p>1.5 Appui à l'analyse des potentiels de mise à l'échelle des initiatives pilotes</p>	5 000	5 000	5 000	5 000	PNUD	A mobiliser	20 000



---

## VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

### Le Comité de pilotage

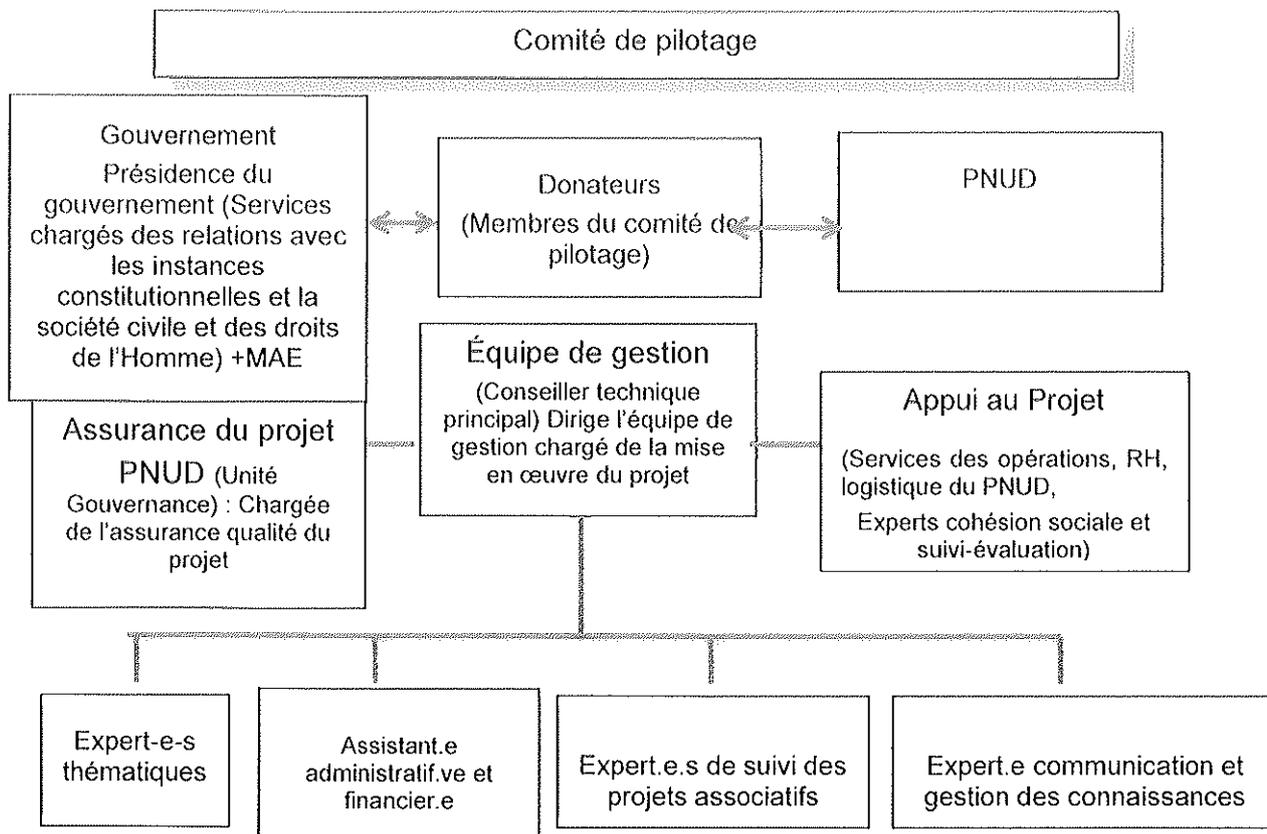
Une instance de pilotage sera mise en place pour superviser l'exécution du projet et la coordination des appuis. Elle sera chargée de définir les orientations générales, d'examiner et d'approuver les plans de travail et d'autoriser les ajustements, y compris budgétaires, jugés nécessaires. En outre, le Comité de pilotage est chargé du suivi du projet sur la base des rapports d'avancement des activités et d'exécution financière. Il examine les rapports, les valide et fait des recommandations afin de veiller au bon déroulement du projet. Il se réunit au moins une fois par semestre. Des termes de référence spécifiques en définiront les modalités de fonctionnement précises. Les membres du Comité de pilotage pourront être assistés durant les réunions de leurs collaborateurs et services techniques. Le Comité de pilotage est placé sous la co-présidence du Ministre chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations de droits de l'Homme ou de son(sa) représentant(e) et du Représentant Résident du PNUD en Tunisie, ou de son (sa) représentant(e), et comprend les membres ci-après :

- Un(e) représentant(e) de la Présidence du gouvernement (services de la gouvernance) ;
- Un(e) représentant(e) du Ministère des affaires étrangères ;
- Un(e) représentant(e) de chacun des partenaires financiers contribuant au projet.

### Mise en œuvre du projet :

Le projet sera exécuté conjointement par le PNUD Tunisie et les services chargés des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile et des droits de l'Homme auprès de la Présidence du gouvernement, selon la "modalité d'exécution nationale" et en partenariat avec les autres acteurs nationaux.

Il sera coordonné par un Conseiller Technique Principal (CTP) qui en supervisera la mise en œuvre et en rendra compte au Comité de pilotage. Le CTP, en collaboration étroite avec les services du ministère, sera responsable de la gestion au jour le jour du projet et de la mise en œuvre des décisions prises. Il veillera à ce que le projet produise les résultats prévus, selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coût. La mise en œuvre avec la diligence, la flexibilité et l'adaptation requises sera assurée par une **équipe technique**, chargée de fournir l'assistance, en fonction des besoins. Chaque expert(e) aura un vis-à-vis national au sein du ministère, afin de favoriser les échanges et de garantir la pleine appropriation du programme et de ses résultats par ce dernier.



---

## IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement Tunisien et le PNUD, signé le 25 avril 1987. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le PNUD (« partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures.

---

## X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]<sup>10</sup> [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]<sup>11</sup> ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à [https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq\\_sanctions\\_list](https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list). Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
  - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
    - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;

---

<sup>10</sup> À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

<sup>11</sup> À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à [www.undp.org](http://www.undp.org).
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a

été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

---

## **XI. ANNEXES**

- 1. Rapport sur l'assurance qualité du projet**
- 2. Modèle d'Examen préalable social et environnemental [anglais][français][espagnol]**, comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
- 3. Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.

**Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion**

### ANNEXE 3: ANALYSE DES RISQUES

#	Description	Catégorie	Probabilité/ Impact	Contremesures / Réponses	Dernière mise à jour
1	Changement au sein du gouvernement pouvant causer des discontinuités/retards dans la mise en œuvre	Politique	P= 5 I= 5	Le projet veillera à impliquer les responsables des structures permanentes au sein de la Présidence du gouvernement et des autres structures publiques partenaires, dans la conduite des activités et appuiera la constitution d'une équipe de suivi du projet au niveau des structures partenaires pour assurer un suivi périodique de l'avancement de la mise en œuvre	30/08/2019
2	Refonte du Ministère chargé des relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et les organisations de droits de l'Homme et/ou révision de ses prérogatives	Politique	P= 3 I= 3	Une clause ou le fait de prévoir ce cas de figure doit exister pour que la collaboration ministérielle continue d'exister (avec la primature par exemple)	30/08/2019
3	Mobilisation restreinte des organisations de la société civile dans les processus consultatifs et de concertation initiés dans le cadre du projet	Stratégique	P= 3 I= 4	Le projet œuvrera à une diffusion large des informations relatives aux initiatives lancées dans le cadre des activités auprès des organisations de la société civile, aux niveaux national, régional et local (communication directe avec le réseau d'associations partenaires du PNUD, sessions d'information publiques, campagnes de communication notamment via Internet, etc.)	30/08/2019
4	Manque de décentralisation des institutions publiques concernées par l'accompagnement technique du PNUD, impliquant une absence de suivi et de coordination avec les associations situées dans les gouvernorats ciblés par le projet.	Stratégique	P= 3 I= 3	Des efforts seront apportés pour garantir l'existence d'un mécanisme de coordination entre le niveau central et les gouvernorats ciblés, notamment, par la mise en place de relais, de missions de terrain de suivi et une communication directe et régulière entre acteurs.	30/08/2019